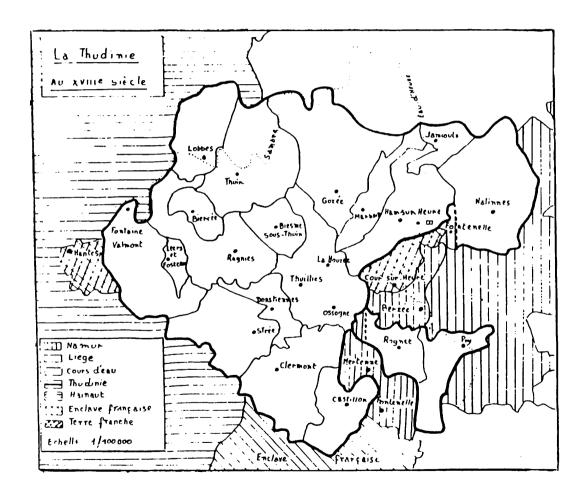
## JUSQU'OU S'ETEND LA THUDINIE DE MON COEUR?

Roger Foulon ne m'en voudra certes pas de reprendre pour cet article, le titre qu'il avait choisi pour un livret des « Feuillets du Spantole » en 1962, il y a quelque 35 ans déjà. Quel meilleur titre donner à une région qu'on aime plus que n'importe laquelle au monde? « La Thudinie de mon coeur! »



Bien évidemment, l'écrivain explique son regard sur cette Thudinie qui est celle des poètes privilégiant la nature et non celle des géographes, des historiens, des géologues, ni des responsables politiques. Il souligne son propos en reconnaissant que « disséquer, inventorier, classer n'étant pas son fort », c'est plutôt en promeneur et en esthète qu'il fera voir sa région, « en prêtant l'aile des oiseaux ».

Ce qui attire les poètes, c'est « l'eau des sources, l'âme des pierres et des hommes »... Et il reconnait bien volontiers que sa Thudinie à lui n'a pas de limites exactes. Aussi, ratisse-t-il long et large, lorsqu'en août 1965 (trois ans plus tard), dans sa remarquable plaquette ayant titre « La Thudinie » il pénètre à l'intérieur de tous ses villages en suivant les cours d'eau (la Sambre - la Thure - la Hantes - la Biesmelle et l'Eau d'Heure) ou en parcourant les plateaux. Cette Thudinie sambrienne avec ses affluents et ses hauts plateaux ne comprend pas moins de 25 villages, outre Thuin, la métrolpole. En voici la nomenclature.

- 1. <u>Vallée de la Sambre</u>: Solre-sur-Sambre, Merbes-le-Château, La Buissière, Fontaine-Valmont, Sars-la-Buissière, Bienne-lez-Happart, Lobbes, Thuin, Gozée-Aulne et Landelies.
  - 2. Vallée de la Thure: Bersillies-l'Abbaye
  - 3. <u>Vallée de la Hantes</u>: Montignies-St-Christophe, Hantes-Wihéries
  - 4. <u>Vallée de la Biesmelle</u>: Strée, Donstiennes, Thuillies, Biesmes-sous-Thuin
  - 5. <u>Vallée de l'Eau d'Heure</u>: Cour-sur-Heure, Ham-sur-Heure, Jamioulx, Montigny-le-Tilleul.
  - 6. <u>Sur les plateaux</u>, nous découvrons: Thirimont, Leers et Fosteau, Biercée, Ragnies, Marbaix-la-Tour.

Par ailleurs, selon la plaquette de l'exposition sur les « Trésors d'Art et d'Histoire de la Thudinie » éditée en 1976, les organisateurs ont présenté des pièces remarquables en provenance de la Thudinie immédiate (Thuin - Gozée - Ragnies - Leers - Donstiennes) mais aussi naturellement de Lobbes avec son illustre

abbaye ainsi que de nombreux villages réunis actuellement dans d'autres entités, voire dans la Province de Namur (Clermont - Castillon - Fontenelle - Rognée - Pry lez Walcourt - Thy-le-Château - Berzée). Dans les autres entités du Hainaut, mentionnons Strée-lez-Beaumont, Solre-sur-Sambre avec Fontaine-Valmont, Montignies-St-Christophe, Hantes-Wihéries, La Buissière, Ham-sur-Heure avec Jamioulx et Cour-sur-Heure.

Pour Gustave Boulmont, la Thudinie est noyée dans l'Entre-Sambre et Meuse où il reprend dans ses promenades touristiques de la « *Belgique illustrée* »: Thuin, Lobbes, Aulne, Solre-sur-Sambre, Walcourt, Berzée etc ...

Maurice des Ombiaux, en son temps, avait déjà édité un guide intitulé: « La Thudinie », aux éditions du Touring Club de Belgique en 1908, où il dissertait avec bonheur sur Thuin, Lobbes, Aulne, Landelies, Montignies-St-Christophe et Beaumont.

Avant lui, Thuin-Attractions en 1895 avait déjà publié une petite brochure, titrée « En Thudinie » dans laquelle après la visite de Thuin, l'auteur proposait des excursions à Lobbes, Aulne, Leers-et-Fosteau, Ragnies, Biesmes, Hourpes et Gozée avant de renvoyer le promeneur vers Bomerée et Charleroi. Le livret se termine par une « légende de Thudinie: « Comment Notre Dame de la Vaulx alla rendre visite à Notre Dame de la Piraille » de la plume de Maurice des Ombiaux.

Tous ces ouvrages, tant d'histoire que de tourisme, montrent l'élasticité de la notion de Thudinie, allant de la région immédiate à l'extension la plus large.

Mais mentionnons, pour terminer, une notion plus large encore de notre Thudinie, présentée dans un week-end pédagogique en 1961 à l'intention de l'ensiegnement primaire du Canton de Thuin. Partant sans doute d'une Thudinie méridionale ainsi qualifiée par Maurice Raucq par rapport à la ville-métropole, l'auteur s'est imaginée une Thudinie septentrionale située au Nord du sillon de la Sambre et couvrant les territoires de Vellereille-les-Brayeux, Buvrinnes, Epinois, Merbes Ste Marie, Bienne-lez-Happart, Mont-Ste-Geneviève et Anderlues.

En fait, c'est la transposition géographique du canton politique de Binche dans le cadre de la Thudinie dont il reprend, par ailleurs les villages groupés sous la dénomination de Thudinie méridionale (environ 20 communes couvrant plus ou moins 160 kms²).

Par ailleurs, le « Patrimoine Monumental - Wallonie » 1983 reprend également dans son volume n° 10 sous la dénomination de THUIN, les régions de Beaumont, Chimay, Erquelinnes, Merbes-le-Château, Binche, ... qui ont toujours appartenu au Comté du Hainaut avant la Révolution mais jamais à la Thudinie qui ne fut jamais que liégeoise pendant près de 1000 ans.

Disons que cette « Thudinie septentionale » est très différenciée de notre Thudinie liégeoise au midi du sillon sambrien et n'en a pas du tout le même esprit rural né d'une vie commune quasi millénaire. Mont-Ste-Geneviève qui a toujours marqué la frontière entre la Principauté de Liège et le Hainaut détermine ainsi les limites entre les bassins de l'Escaut et celui de la Sambre affluent de la Meuse, ainsi que les limites entre les dialectes picard et wallon. Historiquement, on est amené à conclure que cette Thudinie septentrionale n'a jamais réellement existé bien que l'abbaye de Lobbes qui dépendait temporellement des Princes-Evêques de Liège, ait possédé autrefois des propriétés dans cette région (qui furent d'ailleurs confisquées par Joseph II leur souverain immédiat).

Stricto sensu, la Thudinie septentrionale c-à-d. le Nord de la Sambre devrait se limiter à l'entité de Lobbes: Sars-la-Buissière, Bienne-lez-Happart et Mont-Ste-Geneviève aux frontières de l'ancien Comté de Hainaut.

Quant à la Thudinie méridionale, au Sud de la Sambre et de la métropole régionale de Thuin, elle comprenait autrefois non seulement les villages de l'actuelle entité de Thuin (Ragnies, Biercée, Biesmes-sous-Thuin, Thuillies, Donstiennes, Leers-et-Fosteau, et Gozée) mais bien d'autres localités: Marbaix (unie à Gozée depuis des temps immémoriaux), Strée, Clermont, Castillon, Fontaine-Valmont, etc... localités partagées aujourd'hui dans des entités, des cantons, voire des provinces différentes, depuis la découpe arbritaire des départements du temps des républicains.

Rappellons qu'autrefois, la châtellenie de Thuin constituait une juridiction militaire qui étendait son emprise sur les 17 villages de la Thudinie liégeoise, lesquels devaient apporter, quand ils en étaient requis, leur concours pour la défense de Thuin, leur métropole régionale. La châtellenie de Thuin comprenait les localités suivantes:

Lobbes - Ragnies - Thuillies - Ossogne - Gozée - Marbaix - Jamioulx - Montigny le Tigneux - Landelies - Leernes - Wespes - Marchienne-au-Pont - Mont sur Marchienne - Strée - Clermont - Donstiennes - Castillon et les Fontaines Val et Mont.

Nous ajouterons ici deux listes de relevés qui ont l'avantage de nous documenter sur la population de cette Thudinie historique. Plutôt que de population, nous devrions parler de foyers ou de feux, car tel est l'objet de ces investigations faites toutes deux dans un but fiscal et étudiées par des historiens de notre vingtième siècle: l'une en 1902 et l'autre après 1985. Il s'agit de relevés donnant la situation démographique, l'une en 1470 et l'autre en 1748 en appliquant à ces foyers un coëfficient moyen de 4 à 5 personnes par famille, selon les plus modestes normes de l'époque.

## 1. Relevé de 1470

Il s'agit des indications tirées de la « Crenée générale du Pays de Liège » c-à-d. d'une imposition général qui frappa alors les Communautés civiles et relgieuses de la Principauté, au profit des ducs de Bourgogne. Dans la liste des villages imposés « au baillage de Thuin, Rivage, de Sambre et ailleurs Entre Sambre et Meuse » nous découvrons les localités suivantes, avec leur nombre de feux. Ce travail est de l'historien A. Hansay et date de 1902.

| Biesmes s/Thuin  | 45  | foyers | Marchienne/Pont     | 165 |
|------------------|-----|--------|---------------------|-----|
| Clermont         | 90  | -      | Marcinelle-Couillet | 189 |
| Donstiennes      | 90  |        | Monceaus/Sambre     | 69  |
| Estrée (Strée)   | 108 |        | Montigny-le-Tigneux | 141 |
| Fontaine-Valmont | 144 |        | Mont-sur-Marchienne | 72  |
| Gozée            | 102 |        | Morialmé            | 132 |
| Ham-s-Heure      | 240 |        | Nalinnes/Fontenelle | 276 |
| <b>Jamioul</b> x | 91  |        | Ossogne             | 36  |
| Landelies        | 77  |        | Pry lez Walcourt    | 26  |
| Leerne et Wespes | 91  |        | Ragnies (+Biercée?) | 144 |
| Lobbes           | 96  |        | Silenrieux          | 39  |
| Loverval         | 75  |        | Thuillies           | 92  |
| Marbaix-la-Tour  | 48  |        | THUIN               | 255 |

## 2. Relevé de 1748

Il s'agit ici du relevé en vue de l'imposition du « tocage », c-à-d. d'une taxe mise sur les « foyers » au sens strict ou sur les cheminées. Ce terme est issu du wallon « tukwet » qui désigne l'âtre du feu.

L'étude dont les données sont ici extraites, est due à Pierre Bauwens, assistant aux Archives de l'Etat à Huy et s'intitule « La population de la Thudinie liégeoise au milieu du 18e siècle » Cette contrée, précise-t-il dans l'introduction, aujourd'hui située en Hainaut (à l'exception de Castillon, Clermont, Pry et Rognée en Province de Namur) constitua jadis la partie la plus occidentale de la Principauté ecclésiastique de Liège. Ainsi délimitée, poursuit-il après quelques explications, la Thudinie au

18e siècle comprenait 19 localités actuelles, à savoir: Biercée, Biesme-sous-Thuin, Castillon, Clermont, Donstiennes, Fontaine/Valmont, Gozée, Ham-sur-Heure, Jamioulx, Leers et Fosteau, Lobbes, Marbaix, Nalinnes, Pry, Ragnies, Rognée, Strée, Thuillies et Thuin qui, enclaves non liégeoises déduites-, occupaient un territoire d'environ 18.380 hectares.

L'auteur ajoute avec pertinence: « Presque entièrement entourée de terres étrangères (hennuyères, namuroises, françaises) la tête de pont thudiniennne occupait une position tout à fait excentrique dans l'Etat liégeois, et son isolement était encore aggravé par son appartenance au Quartier d'Entre-Sambre et Meuse complètement séparé du reste de la Principauté par des territoires namurois ».

Pierre Bauwens joint une carte explicative très claire à l'appui de ses explications. Nous la reproduisons ci-contre pour mieux éclairer nos lecteurs. Par ailleurs, voici son relevé des foyers de la Thudinie liégeoise en 1748.

| Biercée        | 45 foyers déclarés | Leers/Fosteau | 53  |
|----------------|--------------------|---------------|-----|
| Biesmes/Thuin  | 19                 | Lobbes        | 129 |
| Castillon      | 19                 | Marbaix       | 46  |
| Clermont       | 60                 | Nalinnes      | 175 |
| Donstiennes    | 21                 | Ossogne       | 14  |
| Fontaine Valmt | 45                 | Ragnies       | 50  |
| Gozée          | 86                 | Rognée        | 27  |
|                |                    | Thuillies     | 68  |

Thuin n'a sans doute pas rendu sa copie, car nous l'avons découverte, il y a quelques années, en feuille volante dans les comptes communaux de Thuin aux Archives de Mons. Nous en avons communiqué la teneur aux historiens s'occupant de notre démographie.

Telle est la vraie Thudinie historique. Sur le plan de l'administration et de la justice, ces villages dépendaient de diverses seigneuries, parmi lesquelles nous relèverons spécialement celle de Lobbes dont l'Abbé, sur le plan temporel, était seigneur de certaines localités: Lobbes, Ragnies, Biesmes,

Biercée, Thuillies, Leernes et Wespes, Strée et Castillon. A ce titre, l'Abbé de Lobbes était fendataire de la «Principauté et Eglise » de Liège, « en vertu d'une antique convention, remontant pour le moins à l'année 1250 » comme l'écrivait l'archiviste Ed. Poncelet, selon des éléments puisés dans le Cartulaire de Saint Lambert. Cette administration seigneuriale, ajouteronsnous, dura tout aussi longtemps que la Principauté c-à-d. jusqu'en 1794.

Depuis cette révolution, tout a basculé: les découpes territoriales entr'autres qui ne tinrent aucun compte des mentalités ni des droits des gens. Le centre de la Thudinie liégeoise fut rattaché au Hainaut, sa rivale de toujours (privilégiant le nom de Jemmappe en souvenir de la victoire républicaine), tandis qu'on lui enlevait au profit de Namur (pardon du département de Sambre-et-Meuse) une bonne partie de son territoire ancestral.

En procédant de la sorte, on a voulu, à n'en pas douter élargir géographiquement la botte au profit du Hainaut.

Actuellement, la découpe territoriale de la province est toujours composée, en ce qui concerne cette botte du Hainaut, de cinq cantons appelés pour l'ensemble « Arrondissement de Thuin »: les cantons de Thuin (le seul provenant de l'ancienne Principauté de Liège) et ceux de Beaumont, de Chimay, de Merbes-le-Château et de Binche (provenant tous quatre du Hainaut ancien). Il est évident qu'on ne peut attribuer logiquement la dénomination de Thudinie à l'ensemble de ces cinq cantons.

Quant au canton de Thuin, proprement dit, qui se conforme le plus à la Thudinie, il comprend trois entités de communes fusionnées: celle de Thuin (Thuin, Ragnies, Thuillies, Gozée, Biesmes-sous-Thuin, Donstiennes, Leers-et-Fosteau), celle de Lobbes (Lobbes, Bienne-lez-Happart, Mont-Ste-Geneviève et Sart-la-Buissière), celle de Ham-sur-Heure - Nalinnes (Ham-sur-Heure, Nalinnes, Cour sur Heure, Jamioulx et Marbaix-la-Tour).

Mais ne parlons pas davantage de ces fusions de communes faites selon des mobiles politiques sans aucune consultation des

populations concernées. C'est à tout le moins un camouflet à plus de huit siècles d'indépendance communale!

Que conclure, en définitive, sur les limites de cette Thudinie multiforme? Sans délaisser pour autant celle des écrivains et des poètes à qui l'on pardonnerait volontiers, s'il en était besoin, certaines audaces à la recherche de l'esthétique et de l'universel, nous limiterons notre considération aux réalités plus tangibles, c-à-d. à la coexistence d'une triple Thudinie en un seul concept ou encore à l'existence d'une seule Thudinie sous trois aspects

- une Thudinie historique, réalité multiséculaire amputée depuis la Révolution, de quelques territoires ancestraux au profit du Namurois
- une Thudinie politique que l'on a fait déborder vers le Nord, c-à-d. vers le Hainaut historique auquel les Républicains français nous ont rattaché sans consultation des populations intéressées et que la Belgique indépendante a enteriné sans autre réaction: c'est la réunion du canton de Thuin à quatre cantons hennuyers.
- une Thudinie géographique qui s'étend, hic et nunc, à la seule région de Thuin avec ses deux abbayes démolies (Lobbes et Aulne) et ses villages périphériques anciens, lesquels ont conservé leur âme rurale, la véritable âme thudinienne.

Tous droits réservés.

G-H. CONREUR